

Province de Québec, le 3 mai 2010
Municipalité La Rédemption.

Lundi, le trois (3) mai 2010 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Sont présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset et Brigitte L.Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Simon-Yvan Caron, Denis Soucy et Jean-Yves Deschênes. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse. Annie Dubé, directrice générale était présente.

2. Ouverture de la séance.

10-87 Mme La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Carmen Morisset et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril.

10-88 Après la lecture procès-verbal de la séances ordinaire du 6 avril dernier, il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 tel que lu et présenté.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril.

10-89 Après la lecture procès-verbal de la séances extraordinaire du 9 avril dernier, il est proposé par Carmen Morisset et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2010 tel que lu et présenté.

5. Acceptation des comptes.

10-90 Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Denis Soucy et résolu unanimement l'acceptation des comptes au montant de **22,014.64\$** (Comptes en annexe au procès verbal).

6. Achat d'abat poussière, été 2010.

10-91 Pour faire suite aux soumissions reçues, il est proposé Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de La Rédemption effectue l'achat de son abat poussière auprès de SEBCI au prix de 0.360\$/litres, pour environ 17,500 litres. (Chlorure de Magnésium)

7. Correspondance.

- **Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.**

ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration ;

ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;

ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;

ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO2;

ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;

ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;

ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;

ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité - prix dans la réalisation de ses projets ;

10-92 **IL EST PROPOSÉ PAR** : Denis Soucy et résolu unanimement :

Que la municipalité privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés ;

Que la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;

Que la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;

Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets ;

Que la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction ;

Que la municipalité joigne les rangs de la Coalition BOIS Québec ;

Que le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ; la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ; la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ; l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec ; le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale; la Coalition BOIS Québec.

- **Demande de don de l'école le Mistral : Galas du mérite scolaire de fin d'année.**

10-93 Il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que la municipalité n'effectue pas de don auprès de l'École polyvalente Le Mistral concernant les galas du mérite scolaire de fin d'année 2009-2010.

- **Invitation à la Table des Murmures.**

10-94 Il est proposé par Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que la municipalité ne se rendra pas à Mont-Joli pour rencontrer Richard Morency, conférencier, de Loto-Québec, le 5 mai prochain.

- **Demande de don Marché public de la Mitis.**

10-95 Il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption n'effectue pas de don au Marché public de La Mitis qui a lieu à Ste-Flavie du 26 juin au 2 octobre prochain, les gens peuvent y participer en allant directement les encourager sur place.

- **Appuie à la demande de Murielle Daneau auprès de la CPTAQ.**

10-96 Pour faire suite à une demande reçue de madame Murielle Daneau concernant une autorisation auprès de la CPTAQ, pour le lot 12P, rang 2 canton Awantjish, situé sur le territoire de la municipalité de La Rédemption, il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu unanimement qu'elle appuie la demande puisque la municipalité ne possède que très peu de terrains en zone blanche, le terrain dans cette zone est considérée par la MRC comme une zone « *potentiel inculte* » et finalement qu'il n'y a plus aucun élevage dans ce rang.

8. Dépôt de la liste des documents à détruire.

10-97

9. Nomination d'un mandataire responsable pour la carte de crédit de la municipalité.

10-98 Il est proposé par Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption nomme Annie Dubé, dir. générale comme signataire et responsable de la carte de crédit municipal.

10. Affaires nouvelles

A. Dépôt et lecture du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

10-99 Il y a lecture du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 2010-03 décrétant un emprunt de 188,431 \$ et une dépense de 188,431 \$ afin d'acquérir un camion autopompe et équipements pour se conformer au schéma de couverture de risque.

B. Balayage de rue.

10-100 Pour faire suite aux soumissions reçues, il est proposé par Denis Soucy et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption accepte la soumission de Transport Martin Alain Inc. pour faire le balayage de rues au montant de 120.00\$ de l'heure.

C. ZAP Bas-Saint-Laurent.

10-101 Après avoir regardé la proposition de ZAP Bas-Saint-Laurent, il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption attende à plus tard pour prendre sa décision concernant l'offre de service d'installation de zone d'accès sans fil à internet.

D. Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL.

10-102 Il est proposé par Denis Soucy et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption adhère à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL, catégorie : Monde municipal et nomme Annie Dubé, dir. générale comme représentante de la municipalité.

E) Formation de la directrice générale.

10-103 Il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption autorise Annie Dubé, dir. générale à

suivre la formation sur la Gestion des contrats municipaux, projet de loi 76, le 17 juin prochain à Rimouski. Les coûts de la formation sont de 215 \$ plus les taxes, le repas du dîner et les frais de kilométrage.

10-104 **F) Dépôt du rapport semestriel de la directrice générale.**

10-105 **G) Dépôt des indicateurs de gestion, année 2009 par la directrice générale.**

H) Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles.

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

10-106 **Il est proposé par Denis Soucy et résolu unanimement,**

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Danielle Doyer, députée de la Matapédia.

I) Formation mairesse : Mariage civil et union civile.

10-107 Il est proposé par Denis Soucy que la municipalité de La Rédemption autorise Isabelle Dupont, mairesse à suivre la formation de mariage civil et union civile qui aura lieu le 5 mai prochain à Rimouski. Les coûts sont de 150\$ plus les taxes, et les frais de transport. La résolution passe au vote, 4 pour, 1 contre, proposition acceptée.

J) Prescription de la SER de la Mitis pour le lot 17, rang 2 (DET).

10-108 Il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption accepte la prescription présentée par la SER de la Mitis, concernant des travaux de coupe avec protection sur le lot 17, rang 2 à St-Moïse, appartenant à la municipalité (ancien dépôt en tranchées). Sur même proposition, la municipalité autorise Annie Dubé, dir. générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis.

K) Engagement d'un préposé à l'aqueduc.

10-109 Après avoir regardé les offres de services reçues, il est proposé par Denis Soucy et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption engage monsieur Jean-Sébastien Caron comme préposé à l'aqueduc pour le remplacement des vacances annuelles de Gaétan Pouliot, inspecteur ainsi qu'une fin de semaine sur deux et selon les besoins de la municipalité.

L) Adoption du plan d'action 2010 de DMR.

10-110 Il est proposé par Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que la municipalité de La Rédemption accepte le dépôt du rapport d'activités 2009 et adopte le plan d'action 2010 de développement Multiressources de La Rédemption. Sur même proposition, la municipalité s'engage à fournir gratuitement, un local avec électricité et chauffage pour l'année 2010.

M) Adoption du budget d'honoraires professionnels de BPR pour les plans et devis pour l'assainissement des eaux usées.

10-111 Pour faire suite à la proposition de BPR, concernant le budget d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis, la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), pour la demande à la CPTAQ pour la préparation d'un mandat spécifique, et pour l'assistance à la

gérance, il est proposé par Jean-Yves Deschênes et résolu unanimement que la municipalité accepte le budget proposé au montant de 112,700 \$ plus les taxes.

11. Période de questions.

12. Fermeture de l'assemblée.

¹⁰⁻¹¹²Après la période de questions, il est proposé par Denis Soucy, la fermeture de l'assemblée à 21h35.

Isabelle Dupont, mairesse

Annie Dubé, dir.gén./sec.trés.